

## Calendrier des marches du mardi du 3 septembre 2024 au 17 décembre 2024

Le départ se fait devant les AVF à 13h30 min précises, sauf **pour les marches à la journée où le départ de l'AVF est prévu à 9h**. Le programme peut être modifié en fonction de la météo et des contraintes particulières.

Date Organisateur	Circuit	Départ de la balade	Longueur (en Km)	Dénivelé (en m)	Niveau (*)	Km A/R depuis l'AVF	Participation covoiturage (**)
3/09 Jean.Claude	La Pomarède entre lac et forêt	Château de la Pomarède	10	120	2	36	2.00
10/09 Didier	Montmaur-Mayence	Montmaur	10	120	2	36	2.00
17/09 Jean-Luc	A saute Linon	Villaret	9	220	2	59	3.20
24/09 Jean-Claude	Le Lac	Le Vaux	9	180	2	31	1.70
01/10 Didier	Laurabuc-Laurac	Laurabuc	11	250	2	60	3.30
08/10 Jean-Luc	Brousse-Fraisse Cabardès	Brousse	8.8	179	2	63	3.50
15/10 Didier	Triby - Nore	Refuge de Triby	16	340	3	106	6.20
5/11 Jean-Claude	St Martin le Vieil- le four à chaux	St Martin le vieil	10	230	3	56	3.10
12/11 Jean-Luc	Dreuilhe-La Rigole	Dreuilhe	8	89	1	9	0.50
19/11 Didier	La tour de Roquefort	Barrage des Cammazes	11	330	3	22	1.10
26/11	Toulouse à pied		12	20			
3/12 Jean-Claude	Les trois ruisseaux	La Montagnarié Dourgne	11	112	2	25	1.40
10/12 Didier	St Fé par la Pergue	AVF	9	190	2	0	0
17/12	A déterminer						

Le 15/10, randonnée à la journée, départ 9h de l'AVF

Le 26/11 Nous recherchons le meilleur moyen de rejoindre le départ (Près de la place Jean Jaurès)

Le 17/12 Petite balade de fin d'année avec un collation partagée en fin de marche. Lieu à déterminer ultérieurement

(\*) A titre indicatif, Niveaux de difficulté : Niveau 1 : - balade facile pour tous ; Niveau 2 : entre 8 et 12 km avec un dénivelé faible < à 250 m ; Niveau 3 : distance > à 12 km ou dénivelé > à 250 m.

(\*\*)Participation établie à partir des sites dédiés au covoiturage et arrondie à la dizaine de centimes la plus proche

**Coordonnées des organisateurs :** Jean-Claude DUCOURANT tél 07 88 04 11 65, Didier CHAMPENOIS tél 06 79 38 98 20, Jean-Luc COMBA : tél 06 35 93 94 47, mail jean-luc.comba@orange.fr **Rappel : les participants doivent être à jour de leur cotisation AVF**

**« Il est demandé à tout adhérent participant aux randonnées du mardi ou du vendredi d'avoir une assurance responsabilité Civile. Merci d'adapter vos marches à vos capacités physiques. En cas d'accident, l'AVF REVEL décline toute responsabilité »**